

Adresse du conseil général de la commune de Lille (Nord), félicitant la Convention sur la victoire contre les conspirateurs, lors de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Lille (Nord), félicitant la Convention sur la victoire contre les conspirateurs, lors de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 195-196;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22821_t1_0195_0000_5

Fichier pdf généré le 09/07/2021

courage pour le combattre ne s'affaiblira jamais, et qu'il grandit encore quand il voit les élans sublimes des représentans du peuple terrassant le monstre dictatorial.

Les Voges, les Alpes, les Pyrénées, tous ces monts repairs des tyrans agonisans s'applaniront devant les efforts du peuple français... la montagne seule élevée dans la Convention sur la base des vertus sera immortelle comme la divinité dont elle est l'ouvrage.

BÉGUINOT (*g^{al} de brigade commandant à Bord[eau]x*), D. TRISTANT (*adj^{dt} g^{al} chef de b^{on}*) [et environ 60 autres signatures].

f

[*La sté popul. du c^{on} de Mello* (1) à la Conv.; s.d.] (2)

« Que tout individu qui usurperoit la souveraineté nationale soit à l'instant mis à mort par les hommes libres ».

Représentans du peuple, vous avés mis en action ce principe et la République est sauvée.

Vive la République, Vive la Convention! Périssent tous les tyrans!

LOIRE (*secrét.*), LOYSON (*présid.*), PICARD (*secrét.*).

g

[*Les sans-culottes composant le conseil g^{al} de la comm. de Maubeuge* (3) à la Conv.; *Maubeuge, 13 therm. II*] (4)

Représentans,

Représentans du peuple! encore des traites (*sic*) dans la République! Frappés, frappons, exterminons jusqu'au dernier! Ils osent, les scélérats, attenter à la souveraineté du peuple, tandis que ce peuple, sensible et fier, vraiment né pour la gloire et pour la vertu, pour conserver sa liberté, est en même (*sic*) de tout écrasser. Aussitôt la fatale nouvelle de l'infâme trahison, nous avons rassemblés nos concitoyens, qui, au premier instant, ont frémis d'horreur contre les conspirateurs, et criés vengeance. Recevés leurs vœux cy-inclu. Remerciez nos frères les Parisiens de notre part; dites-leur que nous ne faisons qu'une famille républicaine. Soiés assuré de notre fidélité. Salut, fraternité et attachement inviolable.

Fr. CONTAMINE (*maire*), J.P. VIBERT (*off.mun.*), LAMBEOT (*notable*), MARCHAND (*secrét.*), J.B. DEBOECK (*notable*), GILLIOT (*off. mun.*), LESPÈRE (*off. mun.*), D. GUILLAUME (*notable*), M. LABRIER (*notable*), DEPAGNE (*notable*), François MENU (*off. mun.*), J. LIXON (*off. mun.*), J.J. QUERRY (*agent nat.*), J. NOEL (*off. mun.*), P.J. BERTAUX (*notable*), J.J. FABRE (*notable*), DRAPIER (*off. mun.*), P.J. DEHON (*notable*).

h

[*Les membres composant le conseil g^{al} de la comm. de Lille* (1) à la Conv.; s.d.] (2)

Législateurs, dignes représentans du peuple français,

Des monstres, plus dangereux que tous ceux que vous avez terrassés jusqu'à ce jour, parce qu'ils étaient plus perfidement dissimulés, prétendaient remettre sous le joug le peuple français; les scélérats avaient donc oublié qu'il fallait, pour arriver à la dictature ou au triumvirat, passer sur les corps sanglans de tous les républicains, et que n'en resta-t-il qu'un seul ils étaient poignardés!

Fermes à votre poste, environnés des ombres de la nuit et n'entendant que des cris funèbres, vous y attendiez la mort avec la sérénité de la vertu! Vous avez rempli votre devoir avec le courage des hommes libres, avec la fierté mâle qui convient aux représentans d'un peuple courageux et fier: vous êtes dignes de lui!

Poursuivez votre sublime carrière! Plus vos dangers sont grands, plus votre gloire est solide. Vous les vaincrez tous ces dangers, et vous vivrez dans la postérité sous le titre de fondateurs de la première République du monde, sous celui de libérateurs de l'Europe entière.

Oui, toute l'Europe un jour sera libre comme la France, malgré la féroce ambition des despotes qui veulent en vain prolonger son asservissement. Ils périront tous, quelques noms qu'ils prennent, empereur ou stathouder, protecteur ou roi, dictateur ou triumvir, le trait révolutionnaire est lancé, ils en sont atteints; ils expireront au pied du roc immortel.

Que nous font les individus? La patrie seule nous attache. Que nous importe les divers noms des hommes? Qu'est-ce que Robespierre et Saint-Just, Couthon et tant d'autres encore? Qu'étaient-ils? Des traîtres en démence, qui nous parlaient quelquefois le langage de la vertu pour couvrir la perfidie de leurs projets. Qu'est-ce qu'un Lavalette, un Dufresne, dont l'horrible despotisme empêcha tant de fois nos cris de parvenir jusqu'à vous, parce qu'ils étaient les amis, les complices, du dictateur qui les sauva de la mort? Tous sont tombés sous le fer de la loi. Vive la République indivisible! Le crime n'échappe point à la justice nationale, et aujourd'hui protecteur et protégés, tout a disparu.

Les braves républicains qui composent les sections de Paris ont fait leur devoir; leur conduite ne nous étonne point. La Convention est sauvée: elle a sauvé la Patrie! Nous venons de célébrer cette fête, cette victoire mémorable, qui vaut plus que le gain de dix batailles puisqu'elle n'a pas coûté la vie à un seul patriote.

Achevez donc votre ouvrage, pères de la patrie; achevez le bonheur des Français en

(1) District de Senlis, Oise.

(2) C 315, pl. 1 261, p. 10.

(3) Nord.

(4) C 312, pl. 1 243, p. 28; *Bⁱⁿ*, 20 therm.; *J. univ.*, n° 1 717; *F.S.P.*, n° 400; *J. Lois*, n° 679.

(1) Nord.

(2) C 312, pl. 1 243, p. 27; *Bⁱⁿ*, 20 therm.; *F.S.P.*, n° 400; *Rép.*, n° 232.

purgeant la République de tous les ambitieux, de tous les traîtres, de tous les contre-révolutionnaires; notre reconnaissance vous assure l'immortalité.

Fait dans l'assemblée permanente du conseil général de la commune de Lille, le 14 thermidor, l'an second de la République une et indivisible. Suivent les signatures (1).

i

[*La sté popul. épurée affiliée aux Jacobins de toute la République, établie à Strasbourg* (2) le 13 janvier 1790; *Strasbourg, 29 mess. II* (3)]

Citoyens,

Des cultivateurs, détenus pour avoir été égarés par des méchants, vont être rendus à leurs précieux travaux par un décret que vous avez prononcé. Représentans, que diront maintenant ces hommes qui criaient que vous en vouliez aux patriotes, lorsque vous annonciez que l'erreur serait excusée, et vous venez de le prouver? Que vous êtes justes, que vous êtes grands en tout! Nous vous offrons de nouveau tout notre amour au sujet de ce décret politique, sage et bienfaisant.

Vive la République française une et indivisible!
REVEL, ROSAT, LESPOMARÉDE (*présid.*), PEUREUX (*secrét.-archiviste*), SAREZ.

j

[*Les sans-culottes administrateurs du départ^t du Rhône à la Conv.; Commune-Affranchie, 15 therm. II*] (4)

Citoyens représentans,

Comme patriotes, nous avons hier voté et signé à la société populaire de notre commune l'adhésion la plus solennelle à tous vos décrets. Aujourd'hui, comme administrateurs, nous déclarons à la France entière que nous n'aurons jamais d'autre point de ralliement que la représentation nationale. Vous avez découvert dans votre sein de nouveaux conspirateurs, qui voulaient anéantir la liberté; vous les avez frappés de mort; vous avez bien mérité de la patrie. Le dictateur Robespierre et ses vils complices ne sont plus: périssent ainsi tous les tyrans, tous les traîtres, et vive à jamais la République!

DUFOUR, LURIN, D'AUMAË, DUBOIS, ROCH, MARGUEZ (*secrét. g^{al}*), THAZOT (*présid.*).

[*Applaudissements*]

k

[*Les administrateurs du distr. de Commune-Affranchie* (1) à la Conv.; *Commune-Affranchie, 15 therm. II*] (2)

Nous avons tous frémi en apprenant les dangers qu'a courus la représentation nationale. Nos principes, comme ceux de tous les patriotes de cette commune, furent et seront toujours d'y être invariablement attachés.

Quelques soient les complots tramés contre la patrie, ils tourneront à l'anéantissement des traîtres; la mâle énergie que vous avez déployée dans ces circonstances difficiles nous en est un sûr garant.

Législateurs, continués vos travaux immortels. Poursuivés tous les ennemis du peuple, sous quelque forme qu'ils se présentent: Nous exécutons également les dictateurs, les triumvirs et toute espèce de tyrannie.

Nous renouvellons en vos mains le serment de maintenir jusqu'au dernier soupir la liberté et l'égalité. Vive la République, vive la Convention!

THONION (*v^e présid.*), GRANDJOND, B. SALIGNIZE, ALLARD le jeune, GAGNAIRE, MARTI, FONTENELLE (*agent nat.*), V. RANNARTAIN, Ant. DUPORD, DESANGES, A. GRINARDIN, RIZOUD, COCHET (*secrét.*).

l

[*Les membres du distr., les autorités constituées, la sté popul. de Grandvilliers* (3) à la Conv.; *Grandvilliers, 15 therm. II*] (4)

Citoyens représentans,

Quoi! Lorsque nos armées se couvroient de gloire, repousoient sur tous les points les vils esclaves des tyrans, et affermissoient par des victoires et des conquêtes continuelles les destinées de la République, Quoi! ce moment-là fut celui où elle étoit le plus près de sa chute, fut celui choisi par de nouveaux traîtres, plus dangereux mille fois que tous ceux qui avoient paru jusqu'alors, pour anéantir à jamais la liberté! Nous ne pouvons pas vous rendre quels furent nos saisissements et notre indignation lorsque nous apprimes cette infernale conjuration. Grâce immortelles vous soyent rendues, pères de la patrie! Votre énergie l'a sauvé encore une fois. Vous avez dit, et les armes des conjurés se sont brisées dans leurs mains. Le peuple de Paris, toujours grand, toujours digne de la liberté, ne s'est point laissé séduire par ses magistrats corrompus. Il les a livrés, avec tous les traîtres, à la vengeance nationale, et leur supplice a été le salut de la République.

(1) P.c.c. DESJARDINS (*présid.*), ROHART (*secrét.-greffier*).

(2) Bas-Rhin.

(3) C 315, pl. 1 261, p. 11. Mentionné par *J. Mont.*, n° 98; *Bⁿ*, 26 therm. (2^e suppl^l).

(4) C 312, pl. 1 243, p. 3; *J. Fr.*, n° 680.

(1) Rhône.

(2) C 312, pl. 1 243, p. 4. Mentionné par *J. Mont.*, n° 98; *J. Fr.*, n° 681.

(3) Oise.

(4) C 312, pl. 1 243, p. 2; *Bⁿ*, 26 therm. (2^e suppl^l).